



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1155**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHE DE SERVICE DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX (5 LOTS) -
SIGNATURE DE MARCHE**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE SERVICE DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX (5 LOTS) -
SIGNATURE DE MARCHE

- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché concerne le nettoyage des locaux municipaux.

Le présent marché est passé sous forme d'appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

L'estimation globale annuelle de la Ville s'élève à **156 720** euros HT.

Le lot 23 est un marché à bons de commande avec minimum et maximum, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le marché est décomposé en **5 lots** comme suit :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT ANNUEL MINIMUM HT	MONTANT ANNUEL MAXIMUM HT
16	Maison de la justice	Marché à prix forfaitaires	
21	Centre Technique Barrida Ville	Marché à prix forfaitaires	
22	Locaux divers	Marché à prix forfaitaires	
23	Interventions Ponctuelles	10 000 €	60 000 €
24	Bâtiment Administratif rue Venel	Marché à prix forfaitaires	

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.
Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro **2010/44 EJ** a été adressé le **29/7/2010** aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 28/07/2010
- B.O.A.M.P.....paru le 28/07/2010
- Le Courrier d'Aix.....paru le 07/08/2010
- La Provenceparu le 03/08/2010

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'achatpublic.com.
Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au **Lundi 20 septembre 2010 à 12h**.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **10 plis version papier et 1 pli dématérialisé**.

Il convient de noter qu'une trentaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

Pour les lots 16, 21, 22 et 24

- 1- Prix des prestations 50 %**
- 2- Valeur technique de l'offre 50 %**

Pour le lot n° 23

- 1- Prix d'une prestation type 100 %**

Au cours de la séance du **7 octobre 2010**, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- Pour le lot 16, la société ETANEUF, pour un montant de 7 274.40 € HT;
- Pour le lot 21, la société ONET SERVICES, pour un montant de 38 905.62 € HT;
- Le lot 22 a été déclaré SANS SUITE par la Commission d'Appel d'offres : les locaux n'appartiennent plus à la Ville ;
- Pour le lot 23, la société EUROPROP SERVICE, pour un montant de détail quantitatif estimatif de 365 € HT établi sur la base d'une prestation type ;
- Pour le lot 24, la société SOPHENIS, pour un montant de 35 073 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ses reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatifs au **nettoyage des locaux municipaux** avec les sociétés ETANEUF – ONET SERVICES - SOPHENIS pour les montants annuels ci-dessus indiqués, et avec la société EUROPROP SERVICE pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et maximum annuel de 60 000 € HT.

**2010.1155 - MARCHÉ DE SERVICE DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX (5 LOTS) -
SIGNATURE DE MARCHÉ**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**